Natura 2000

Un Outil pour la préservation des zones humides

Quels rôles jouent les zones humides ?

Un patrimoine écologique d'importance

Les zones humides sont des **milieux diversifiés :** marais, prairies humides, tourbières, étendues d'eaux, etc. Elles constituent des **lieux de biodiversité** qui sont indispensables pour la vie des espèces : l'alimentation, la reproduction, un abri.

Glaïeul des marais

Marais de Chez Viret (Fessy)

Drosera à feuilles rondes (plante carnivore)

Marais de Chilly (Loisin)

Mais aussi ...

- **Un filtre naturel des eaux contre les pollutions.**
- **Un rôle tampon dans le cycle de l'eau :** écrêtement des crues des rivières, soutien des faibles débits estivaux avec la restitution progressive des eaux stockées.
- **Un support à diverses activités humaines :**
  - l'agriculture grâce à ses ressources naturelles : herbages, pâturages, exploitations forestières.
  - les activités récréatives en tant qu'espaces naturels à proximité de secteurs urbanisés : la chasse, la pêche et les randonnées.
- **Une entité paysagère.** Les zones humides contribuent à la qualité du paysage.

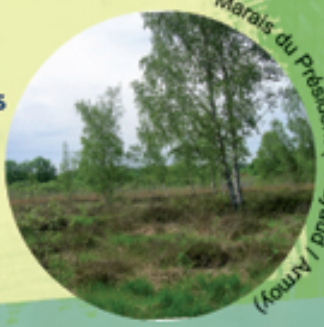
Marais du Président (Le Lyaud / Armoy)

Des milieux menacés !

Embroussaillement par la bourdaine

- **De destruction** par les remblais et le développement des infrastructures.
- **De pollutions**
- **D'assèchement :** drainage, imperméabilisation des sols, prélèvement en eau.
- **Par une évolution naturelle :** l'embroussaillement est la menace la plus importante d'où la nécessité d'un entretien des milieux.

NATURA 2000

Qu'est ce que le Réseau Natura 2000

En application des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », un réseau composé de sites naturels a été mis en place sur toute l'Europe avec près de **1 700 sites Natura 2000 en France.**

Ce réseau a pour objectif de maintenir et de valoriser la richesse biologique de territoires identifiés notamment de zones humides, tout en tenant compte des activités socio-économiques.

Les sites Natura 2000 et le territoire du sud ouest lémanique

Au total, 180 zones humides ont été recensées sur le territoire du sud ouest lémanique, soit une surface de 470 hectares dont près de la moitié présente un intérêt communautaire. Les zones humides ainsi concernées sont regroupées au sein de 2 sites Natura 2000 :

- le site FR – 8201722 « **Zones humides du Bas Chablais** » (215 hectares)
- le site FR - 8201724 « **Marival-Marais de Chilly** » (130 hectares)

Un document clef : le DOCOB

Un Document d'Objectifs (DOCOB) a été réalisé pour chaque site Natura 2000. Il correspond à un **plan de gestion** des zones humides avec les objectifs et actions à réaliser pour restaurer, entretenir les habitats.

Ex : le broyage et la fauche de la végétation, aménagements de certains sites (sentiers, panneaux d'information).

Exportation de matière fauchée

Le rôle des Propriétaires

La mise en œuvre des actions inscrites aux DOCOBS repose sur une **démarche volontaire** des propriétaires qui sont concernés par les sites Natura 2000.

Des outils sont à leur disposition afin de leur apporter une **aide technique et financière.**

Opérateur Natura 2000

Le SYndicat Mixte des Affluents du Sud Ouest Lémanique (SYMASOL) a été désigné comme Opérateur Natura 2000. Il a ainsi pour mission d'établir le DOCOB et d'assurer l'animation des mesures de gestion préconisées.

Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 regroupe un ensemble d'engagements et de recommandations qui concernent la conduite de pratiques favorables à la préservation des zones humides.

Bénéficiaires	• Propriétaires, gestionnaires
Avantages	• pas de surcoût de gestion exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).
Durée	• 5 ans.

Contrat Natura 2000

Dans le cas de travaux à réaliser pour la restauration ou entretien des parcelles non agricoles (forestières ou autres), un Contrat Natura 2000 est passé entre un bénéficiaire et l'Etat.

Bénéficiaires	• Propriétaires, gestionnaires
Avantages	• indemnisations financières des travaux exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).
Durée	• 5 ans

Si le bénéficiaire ne souhaite pas exécuter lui-même les travaux, il pourra en confier la charge au SYMASOL ou autres structures (ACCA, communes…).

MAE t (Mesures Agro-Environnementales territorialisées)

Pour les parcelles agricoles, il est possible de souscrire un contrat dans le cadre des MAEt. Celles-ci ouvrent droit à une compensation financière pour les opérations à réaliser.

Bénéficiaires	• Agriculteurs
Avantages	• rémunération par hectare travaillé
Durée	• 5 ans

SYMASOL
Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique

Renseignements auprès du SYMASOL :

ZAI la Tuilerie - 110 Chemin des Mouilles - 74550 PERRIGNIER - Tél :04 50 72 52 04

Conception graphique : Impression : Crédit photo : ASTERS (Dominique Lopez-Pinot, Aline Breton), Denis Jordan. Cartographie : Conception SYMASOL, Source : ASTERS, SYMASOL, DREN Rhône-Alpes